

Conditions générales de l'Offre d'échange :

Cette offre n'est valable que pour les commandes passées aux dates suivantes :

Pour les résidents du Royaume-Uni et d'Irlande entre le 8 mars 2024 à 00:01 GMT et le 3 mai 2024 23:59 BST par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé au Royaume-Uni ou en Irlande.

Pour les résidents d'Italie : entre le 25 mars à 00:01 CET et le 31 mai à 23:59 CES par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé en Italie.

Pour les résidents de France : entre le 25 mars à 00:01 CET et le 31 mai à 23:59 CES par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé en France

Les conditions suivantes s'appliquent à cette promotion d'échange.

1. OFFRE

- 1.1. L'Offre d'échange est fournie par Raymarine UK Ltd, une société enregistrée à l'adresse Marine House, Cartwright Drive, Fareham, PO15 5RJ et ses filiales Raymarine Italia S.r.l enregistrée à l'adresse Via Luciano Manara, 2, 20 812 Limbiate MB, Italie Raymarine France enregistrée à l'adresse 37 Rue des Peupliers, 92 000 Nanterre, France, communément nommées « **Raymarine** », strictement par l'intermédiaire du Revendeur agréé participant et du réseau de revendeurs agréés communément nommés « **Revendeur agréé** ». Une liste des revendeurs agréés est [disponible ici](#).
- 1.2. Les clients individuels, les propriétaires de bateau, le grand public qui profite de l'Offre d'échange (« **Utilisateurs finaux** ») peuvent participer à cette Offre d'échange uniquement par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé.

2. APERÇU DE L'OFFRE D'ÉCHANGE

- 2.1. Les présentes conditions générales définissent les modalités de participation à l'Offre d'échange de Raymarine (« **Offre d'échange** »). L'Offre d'échange donne la possibilité de bénéficier d'une remise de vingt pour cent (20 %) (« **Remise** ») sur une sélection de **nouveaux** produits Raymarine lorsque des produits similaires sont retournés à Raymarine par le Revendeur agréé (« **Bien échangé** »).
 - a. Un produit similaire est un produit qui serait naturellement considéré comme étant destiné au même usage et ayant la même fonctionnalité.
- 2.2. Le produit Raymarine doit être commandé via le portail Revendeur Raymarine. Une liste des produits disponibles à l'achat dans le cadre de cette Offre d'échange peut être [consultée ici](#) (« **Produit** ») *.
- 2.3. Pour bénéficier de la remise négociée, le Bien échangé doit répondre aux critères définis dans la clause 5.
- 2.4. Cette offre est limitée à un produit Raymarine acheté par bien échangé
- 2.5. Veuillez lire attentivement ces conditions générales. Raymarine se réserve le droit de modifier et de réviser ces conditions générales de temps à autre. Raymarine le fera en publiant la dernière version des conditions [ici](#).
- 2.6. Nous nous réservons le droit de refuser ou annuler toute commande de produit en cas d'erreur de description d'un Bien échangé ou si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner une fraude.

***Veuillez noter que pour tout MFD repris, la remise ne peut être utilisée que pour commander un MFD plus grand ou plus grand et/ou plus performant.**

3. OFFRE D'ÉCHANGE

- 3.1. L'offre d'échange n'est disponible que pour les Utilisateurs finaux, strictement par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé participant. L'Offre d'échange n'est pas disponible pour les clients professionnels ou directement auprès de Raymarine.

- 3.2. Le Revendeur agréé doit demander un devis pour le Produit avec Remise via le Portail Revendeur. Les informations suivantes concernant le Bien échangé doivent être fournies à ce stade : marque, objet, âge, état. Raymarine se réserve le droit de ne pas accepter un Bien échangé et la demande de devis associée.
- 3.3. L'Offre d'échange est soumise à l'envoi par le Revendeur agréé du Bien échangé à Raymarine dans les 30 jours suivant la réception du Produit et au plus tard le 30 mai 2024 pour les Revendeurs agréés au Royaume-Uni et en Irlande et le 30 juin pour les Revendeurs agréés à Italie et France.
 - a. L'Utilisateur final doit fournir le Bien échangé au Revendeur agréé avant de pouvoir recevoir le Produit commandé ou fournir le Bien échangé selon les instructions du Revendeur agréé.
- 3.4. Si le Revendeur agréé n'envoie pas le Bien échangé à Raymarine, les conséquences énoncées dans la clause 6 des présentes conditions générales s'appliqueront.
 - a. Si l'Utilisateur final ne fournit pas le Bien échangé au Revendeur agréé, le Produit commandé ne sera pas remis à l'Utilisateur final et le prix payé pour le Produit sera remboursé.
- 3.5. Le Bien échangé doit satisfaire aux exigences minimales énoncées dans la clause 5.
- 3.6. En dehors de ce qui est spécifié dans les présentes conditions générales, nos Conditions générales de vente (qui peuvent être [consultées ici](#)) régissent l'achat de Produit.

4. ÉCHANGER VOTRE APPAREIL EXISTANT

- 4.1. Les Utilisateurs finaux doivent apporter le Bien échangé à un Revendeur agréé. Tout Bien échangé envoyé directement par l'Utilisateur final à Raymarine ne sera pas accepté.
- 4.2. Le Revendeur agréé doit envoyer le Bien échangé à Raymarine avec le formulaire de retour d'Offre d'échange fourni par votre Responsable de compte Raymarine. Pour les Revendeurs agréés, veuillez contacter votre Responsable de compte Raymarine pour organiser le retour / la collecte du Bien échangé.
- 4.3. En cas de demande d'enlèvement auprès d'un Revendeur agréé, les coordonnées du Revendeur agréé : l'emplacement, l'adresse électronique et le numéro de téléphone, ainsi que le poids et les dimensions du Bien échangé à collecter doivent être fournis. Veuillez regrouper le plus grand nombre possible de Biens échangés dans la boîte la plus efficace.
- 4.4. Une fois que Raymarine reçoit le Bien échangé, il ne peut pas être renvoyé au Revendeur agréé ou à l'Utilisateur final.
 - a. Une fois que le Bien échangé a été reçu par le Revendeur agréé, il ne peut pas être renvoyé à l'Utilisateur final.
- 4.5. L'Utilisateur final doit sauvegarder, le cas échéant, tous les fichiers et autres données qui sont stockés sur le Bien échangé et retirer toutes les cartes mémoires ou autres ajouts personnels. Le Revendeur agréé et Raymarine n'est pas en mesure de récupérer les données de l'Utilisateur final stockées sur un Bien échangé.
- 4.6. La participation à l'Offre d'échange est soumise à l'envoi par le Revendeur agréé du Bien échangé à Raymarine dans les 30 jours suivant la réception du Produit et au plus tard le 30 mai 2024 pour les Revendeurs agréés au Royaume-Uni et en Irlande et le 30 juin pour les Revendeurs agréés en Italie et en France.

5. EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE BIEN ÉCHANGÉ

- 5.1. Le Revendeur agréé doit s'assurer que les Biens échangés envoyés à Raymarine répondent aux exigences minimales ci-dessous :
 - a. Le Bien échangé doit être la propriété de l'Utilisateur final.
 - b. Le Bien échangé ne doit pas figurer sur une liste noire – Le Bien échangé doit passer tous les registres de perte ou de vol.

- c. Le cas échéant, le Bien échangé doit être réinitialisé aux paramètres d'usine et ne doit pas être bloqué par un logiciel ou un compte personnel. Toutes les données personnelles doivent être supprimées.
 - d. Le Bien échangé doit inclure toutes les pièces d'origine.
 - e. Tous les biens échangés doivent être renvoyés. Y compris les écrans multifonctions ou lecteurs de cartes, les modules sondeur, les calculateurs, les compas, les radars poutres et radomes, les instruments, les AIS et les VHF.
 - f. Le Bien échangé ne doit pas être associé à un solde de crédit ou de financement.
 - g. Le Bien échangé doit être d'origine et conforme aux caractéristiques techniques du fabricant pour le Royaume-Uni et/ou l'Union européenne.
 - h. Le Bien échangé doit correspondre à la marque et au modèle indiqués dans le formulaire de retour d'Offre d'échange.
- 5.2. Raymarine inspecte tous les Biens échangés qui sont fournis dans le cadre de l'Offre d'échange. Si le Bien échangé fournis par le Revendeur agréé ne répond pas aux Exigences minimales, Raymarine peut, à sa discrétion, facturer un supplément allant jusqu'à la valeur totale de la Remise reçue pour le Produit au Revendeur agréé.
- a. Le Revendeur agréé inspecte tous les Biens échangés qui sont fournis dans le cadre de l'Offre d'échange. Si le Bien échangé fourni par l'Utilisateur final ne répond pas aux Exigences minimales, le Revendeur agréé peut, à sa discrétion, facturer un supplément allant jusqu'à la valeur totale de la remise reçue par l'Utilisateur final pour le Produit.

6. LES CONSÉQUENCES DE LA NON-FOURNITURE D'UN BIEN ÉCHANGÉ

- 6.1. Le Revendeur agréé doit s'assurer que le Bien échangé est fourni à Raymarine conformément aux dispositions de la clause 4. Si le Bien échangé n'est pas envoyé dans ce délai, Raymarine émettra une facture au Revendeur agréé d'un montant égal à la remise reçue sur le Produit.
- a. Si l'Utilisateur final ne fournit pas le Bien échangé au Revendeur agréé, les dispositions de la clause 3.3a s'appliquent.
- 6.2. Dans le cas où le Revendeur agréé ne respecte pas les dispositions de la clause 6.1, Raymarine se réserve le droit, en plus des dispositions de la clause 6.1, de refuser de prendre toute autre commande du Revendeur agréé en rapport avec l'Offre d'échange. Raymarine examinera également toute activité liée aux commandes existantes sous le nom du Revendeur agréé.

7. DROITS

- 7.1. Les Utilisateurs finaux qui profitent de l'Offre d'échange ne perdent pas leurs droits statutaires d'annuler toute commande de Produit pendant la période de réflexion de quatorze (14) jours.
- 7.2. Si l'Utilisateur final exerce son droit de rétractation et retourne le Produit pendant la période de réflexion de quatorze (14) jours, le Produit doit être retourné dans son emballage et son état d'origine. Un remboursement équivalent au prix payé pour le Produit par l'Utilisateur final sera accordé. Il n'est pas possible de retourner les Biens échangés.
- 7.3. Des informations complètes sur le droit de retourner un produit défectueux, conformément à nos Conditions générales de vente, peuvent être [consultées ici](#).
- 7.4. La participation de l'Utilisateur final à l'Offre d'échange n'affecte aucun droit statutaire, y compris les droits disponibles en vertu de la loi sur les droits des consommateurs (Consumer Rights Act) de 2015 et des règlements sur les contrats de consommation (information, annulation et frais supplémentaires) de 2013.

8. COMMENT NOUS POUVONS UTILISER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

- 8.1. Les Revendeurs agréés n'utiliseront les informations personnelles des Utilisateurs finaux que dans le but de remplir leurs obligations en relation avec cette Offre d'échange.

- 8.2. Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre du sous RGPD, veuillez contacter le Revendeur agréé ou Raymarine.
- 8.3. Les Revendeurs agréés ne communiqueront les informations personnelles des utilisateurs finaux à d'autres tiers que si la loi l'exige ou le permet.

9. AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

- 9.1. Une personne, une entreprise ou une entité qui ne fait pas partie du présent accord n'a aucun droit d'en faire respecter les modalités.
- 9.2. Pour pouvoir participer à l'Offre d'échange, les Utilisateurs finaux doivent résider au Royaume-Uni, en France ou en Italie et être âgés de plus de 18 ans.
- 9.3. Si un tribunal estime qu'une partie de ce contrat est illégale, le reste restera en vigueur. Chacun des paragraphes de ces conditions fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide qu'un des paragraphes est illégal, les autres paragraphes resteront pleinement en vigueur.
- 9.4. Même si Raymarine tarde à appliquer ce contrat, Raymarine peut toujours l'appliquer plus tard. Si Raymarine n'insiste pas immédiatement pour que le Revendeur agréé ou l'Utilisateur final fasse quelque chose que vous êtes tenu de faire en vertu de ces conditions, ou si Raymarine tarde à prendre des mesures contre le Revendeur agréé ou l'Utilisateur final en ce qui concerne votre rupture de ce contrat, cela ne signifiera pas que le Revendeur agréé ou l'Utilisateur final n'a pas à faire ces choses et cela n'empêchera pas Raymarine de prendre des mesures contre vous à une date ultérieure.
- 9.5. Ces conditions sont régies par les lois du pays dans lequel se trouve le Revendeur Raymarine agréé et vous pouvez tenter une action en justice concernant les produits devant les tribunaux compétents.
 - a. Pour le Royaume-Uni et l'Irlande, les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ;
 - b. Pour la France, les lois de France ;
 - c. Pour l'Italie, les lois d'Italie.
- 9.6. Raymarine se réserve le droit d'annuler tout ou partie de cette Offre d'échange à tout moment.
- 9.7. Cette Offre d'échange ne peut être utilisée avec aucune autre offre Raymarine, à l'exception des remises d'installation de Revendeurs agréés qui peuvent être demandées pour tous les produits à l'exception d'Element MFD.
- 9.8. En participant à cette Offre d'échange, il est considéré que les participants ont lu et accepté les présentes conditions générales.
- 9.9. Les présentes conditions générales ont été rédigées en anglais, en français et en italien. En cas de conflit entre les versions des présentes conditions générales, la version anglaise prévaut.